



COMPTE RENDU DU CHSCT DES DDI

18 OCTOBRE 2018

Retrouvez notre déclaration liminaire ([ici](#))

Dernière séance du CHSCT de l'année, le DSAF revient sur la mise en place du CHSCT DDI, et le travail accompli, qui fut long avec la mise en œuvre d'une feuille de route, des textes étudiés et votés ;

Monsieur Duval a rappelé le rôle de la mission inspection du comité de pilotage des DDI qui a permis d'éclairer certains sujets et mettre en place certains plans d'actions.

Sur la feuille de route certains points restent à examiner :

- la qualité de vie au travail
- et la situation des agents « BERKANI » dont le dossier est suivi par le MTES

Figuraient à l'ordre du jour :

Pour information

- 🕒 Bilan des projets FIACT par la DGAFP
- 🕒 Présentation du système d'information VADIM (outil métier pour les secrétariats des instances médicales) qui sera déployé dans les DDCS et DDCSPP par le Secrétariat général des Ministères sociaux (diaporama consultable [ICI](#))
- 🕒 Point médecine de prévention par la DGAFP
- 🕒 Point restauration collective
- 🕒 Point regroupement des BOP 333 et 307, incidence sur les personnels

Questions diverses

- 🕒 Compléments sur le Bilan social des DDI 2017

QUE RETENIR DES DÉBATS :

1 - Bilan projets Fonds Interministériels pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT)

C'est un engagement du ministre et des comptes publics sur l'amélioration des conditions de travail des agents.

Des fonds similaires existent pour la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale.

Le but est de soutenir les employeurs dans cette démarche. Un appel à projet National était ouvert jusqu'au 28/2/2018. Le montant programmé est de 1 M€.

200 dossiers ont été soumis au comité de sélection : 189 ont été retenus dont 44 pour les DDI

Les thématiques retenues pour les DDI :

- Qualité de vie au travail
- RPS
- Actions liées à la santé;
- accompagnement collectif de travail

Dans le cadre du PLF 2019, un renouvellement du FIACT a été demandé. Une circulaire est en cours d'élaboration devrait sortir en 2019.

FO s'interroge sur la durée des actions ?

Le DSAF répond que les actions peuvent s'inscrire sur plusieurs années, mais le financement est annuel.

FO rappelle que 4 DDI n'ont pas de DUERP et que les projets portés par ces directions pourraient être en lien avec les DUERP.

Le DSAF fait savoir que l'élaboration des DUERP pourrait rentrer dans les critères du FIACT.

L'Enveloppe attribuée par le FIACT pour 2019 serait d'environ 1,2 M€.

2 - Système d'information VADIM (vision automatisée des instances médicales)

Nouvelle application de gestion des dossiers présentées dans les instances ministérielles (affaires sociales) et les Instances départementales (DDCS/DDCSPP) : comité médical supérieur, comités médicaux départementaux et commissions de réforme.

Pour plus d'indications nous vous joignons [ICI](#) le diaporama présenté à cette séance.

Un séminaire de présentation des outils sera organisé en centrale pour les utilisateurs.

Une formation de formateurs relais sera mis en place.

Des supports de formation et un calendrier sera édité sur les étapes de déploiements.

Les accompagnants seront :

- les formateurs
- les administrations fonctionnelles
- l'équipe projet:

Les formations seront organisées en Région et dispensées par les formateurs relais.

Une boîte aux lettres fonctionnelle est déjà ouverte .

Le retour d'expérience des sites expérimentaux et des sites pilotes donnent un retour de satisfaction de 50 % de satisfaction

Les gestionnaires des ressources humaines auront un accès pour le suivi et l'avancement de leur dossier

Depuis la mise en place du CHSCT, FO demandait une réflexion sur les instances médicales, se félicite de la mise en œuvre de ce nouvel outil pour tous les collègues en charge des nombreux dossiers examinés dans les deux instances concernées.

3- Médecine de prévention

FO avait demandé un point sur la médecine de prévention, point qui nous a été fait par la DGAFP.

Un constat :

Crise démographique. : 5400 médecins en 2017 sur le territoire national dont 50 % ont plus de 60 ans. Mais forte densité démographique d'infirmier-e-s ce qui serait une piste pour pallier au manque de médecins de prévention avec une réflexion sur des médecins collaborateurs et des centres de santé mutualisés pour une médecine de prévention de qualité.

Sur ce sujet, FO a exprimé ses positions et sa grande vigilance dans le cadre des instances « Fonction Publique ».

4 projets d'innovations sont en cours dans :

_ le Rhône - le Calvados - le Puy-de-Dôme et - la Normandie.

La DSAF a inscrit 500 000 € sur le BOP 333 en 2018 qui seront consacrés à la médecine de prévention en 2019. et un projet été financé par le FIACT en Bourgogne-Franche-Comté.

En 2019 mise en œuvre d'autres projets.

Pour FO aucune zone blanche tolérable sur le territoire ! Tous les agents doivent bénéficier de visites médicales !!

4- Restauration collective : harmonisation des subventions pour l'accès à la restauration collective des agents de DDI et DR(D)JSCS :

Autre point de vigilance pour FO avec une harmonisation vers le haut pour les agents qui utilisent les restaurants.

Historique

Lors du CHSCT de juillet 2017 ont été présentées les modalités de mise en œuvre des recommandations de la mission IGA/IGF/IGAS sur l'harmonisation de la restauration collective.

Le principe d'une harmonisation par étapes successives compte tenu de la complexité du sujet et des arbitrages budgétaires préalables que cela suppose a été retenu, avec une expérimentation en 2017 sur la région Normandie au dernier trimestre 2017.

Une enveloppe de 4,7 M€ a été attribuée pour cette action en loi de finances pour l'année 2018 et le déploiement a été progressif sur les 12 autres régions tout au long de l'année 2018.

Un élargissement aux directions régionales en 2020 et préfectures en 2022 a été inscrit au quinquennal 2018-2022.

Expérimentation en Normandie en fin d'année 2017:

L'objectif opérationnel de l'expérimentation Normande était que tous les agents d'une même DDI déjeunant dans le même restaurant bénéficient d'une subvention équivalente sur leur repas, le Programme 333 couvrant le surcoût de l'harmonisation.

A ce jour toutes les régions ont reçu les crédits sur le BOP 333 pour les DDI.

La même méthode a été déployée sur l'ensemble des régions en 2018

Pour les agents des DDI cette harmonisation touche à sa fin, et sera consolidée en 2019 (première année pleine du dispositif).

Douze régions ont déjà reçu les crédits, seule la région Grand Est doit encore recevoir les crédits afférents en octobre, même si le tableau d'harmonisation est déjà finalisé.

Sur les treize régions, la subvention complémentaire moyenne est de 1,54 € par agent et par repas, pour un coût annuel de 148 € par agent et par repas, et un taux d'agent concerné de 88,5 %.

Le coût annuel pour le programme 333 est compte tenu de ces résultats, respectueux de l'enveloppe prévue, pour les agents des DDI et DR(D)JSCS.

Attention suivant les situations des RIA tous les agents ne seront pas concernés par l'attribution complémentaire des 1,21 euros.

Perspectives 2019 :

La DSAF examine actuellement la possibilité de réaliser une expérimentation en 2019 sur une région qui sera volontaire, pour la poursuite du dispositif en direction des agents des directions régionales, qui sera généralisé à toutes les régions en 2020. Un travail sera fait avec les Ministères

FO réitère sa demande opérée au dernier CT des DDI pointant l'importance de resserrer le calendrier de mise en œuvre de la mesure pour les directions régionales, exigeant que les directions qui ne sont pas dans le périmètre strict de l' « ATE » (Directions Interdépartementales des Routes, Directions Inter-régionales à la Mer...) ne soient pas laissées sur le bord du chemin.

5- Bilan Social des DDI 2017

Réponse à nos questions posées lors la présentation du bilan social au CHSCT DDI du 11/10

Sanctions disciplinaires du 1er groupe :

2018 : 38

2017 : 40

Les avertissements sont en augmentation alors que les blâmes diminuent.

30 DDI ont donné des sanctions en 2017 dont :

- 22 DDI ont donné 1 seule sanction
- 8 DDI ont donné 2 sanctions.
- 9 DDI ont sanctionné un agent en 2016 et 2017.

A suivre bien entendu.

Instance de dialogue social

99,1 % des DDI respectent la réglementation

CHSCT : 87 % des DDI respectent la réglementation

Les DDCS et DDSCPP sont les plus concernées dans le non-respect de la réglementation CHSCT.

6- Fusion BOP 333 /307 (budget MI)

En attente de la réunion interministérielle....au moment du CHSCT !

Pour la DSAF seraient concernés les Directeurs et directeurs adjoints des DDI qui ont un statut d'emploi fixé par un décret. Le changement de gestion ne poserait pas de problème. Il n'y aurait pas de changement de modalité pour la gestion des dossiers soumis aux décisions du nouveau gestionnaire. On en doute vue l'expérience des précédents décroissements !

Cela n'aurait pas de conséquence directe sur les agents en DDI...nous ne pouvons y croire !!!

FO n'est pas dupe des effets induits par ce potentiel décroissement, tant pour les agents, sur les structures, que sur le pilotage global des DDI !

Les agents du SGG seront eux aussi directement concernés par cette mesure et nous avons ressenti une inquiétude sur la gestion de leur dossier et leur devenir.

FO ne peut que constater que l'on va vers l'autorité complète des Préfets (Préfectoralisation) et n'est pas dupe des conséquences que cela aura aussi bien au niveau des carrières des agents, des missions, des instances, des SG,

FO dans le cadre de ce dernier CHSCT a remercié les collègues de la DSAF qui nous ont permis de travailler en bonne intelligence et de faire avancer nombre de dossiers !

Représentants au CHSCT des DDI :

SECRETAIRE DU CHSCT : Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),

Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),

Stéphanie PASCAL DDT 41 (FO équipement, environnement, transports et services)

Marie Annick GENUIT, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État),

Sandrine Fourcher-Michelin

Soizig Blot, DDCSPP d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État), membre du CHSCT-M du MAAF

Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État) personne qualifiée

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets.fg.fr
Fédération des Finances - fo.finances@wanac
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

SERVICE PUBLIC
JE-NOUS-TOUS AVEC FO!